



JARDINS PARTAGES



C.C.A.S.
63 Boulevard Marx DORMOY
83300 DRAGUIGNAN ☎ -04-94-50-42-20
ccas@ville-draguignan.fr

Les Partenaires



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE DRAGUIGNAN

Le jardin c'est aussi le plaisir d'être ensemble et la culture du lien par le travail de la terre.

Conditions:

Bénéficier de l'un des minima sociaux (RSA, AAH, MV) ou être en situation de précarité.
Ne pas disposer d'un terrain permettant la culture d'un jardin,
S'engager à respecter les conditions fixées dans le règlement intérieur,
Souscrire un contrat d'assurance (RC) pour soi-même ainsi que pour le conjoint et les enfants s'ils participent à l'action.

Parallèlement à la culture de son jardin :

- Le bénéficiaire participe à un temps de travail collectif consacré aux travaux d'entretien et d'amélioration du site des jardins partagés.
- Un lot collectif est destiné à la formation des jardiniers. La production est redistribuée à des associations caritatives.
- Depuis 2005, des ateliers sont en place sur les activités liées aux Jardins (atelier semis, repiquage des plans) ainsi que des animations à thème..



LES JARDINS DRACENOIS

Cette action est portée par le Centre Communal d'Action Sociale de Draguignan (C.C.A.S.) avec la participation du Conseil Général du Var.

Les jardins « partagés » ont pour vocation de favoriser individuellement l'insertion sociale par le biais de la culture d'une parcelle de terrain et soutenir collectivement la redynamisation des activités communes à l'ensemble des jardiniers. La production des parcelles individuelles appartient à chaque jardinier. Les jardins proposent également 4 types de parcelles : 4 parcelles associatives, 2 parcelles éducatives, 3 parcelles thérapeutiques et une parcelle collective.

Outils :

Les jardiniers utilisent de l'outillage mis à leur disposition par le CCAS. Cet outillage est placé sous leur responsabilité.



Août 2011